

des hommes et un territoire, un projet



À la découverte de la
TERRE



Parc
naturel
régional
**des Landes
de Gascogne**

CARTE D'IDENTITÉ



ÉDITION 2006

COMMUNES

Argelouse
Audenge
Balizac
Belhade
Belin-Béliet
Biganos
Bourideys
Brocas
Callen
Captieux
Commensacq
Garein
Hostens
Labouheyre
Labrit
Le Barp
Le Sen
Le Teich
Le Tuzan
Lencouacq
Louchats
Lucmau
Luglon
Lugos
Luxey
Mano
Marcheprime
Mios
Moustey
Origne
Pissos
Sabres
Saint-Magne
Salles
Saugnac-et-Muret
Solferino
Sore
Saint-Léger-de-Balson
Saint-Symphorien
Trensacq
Vert

NOM

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

NAISSANCE

Création : arrêté du 16 octobre 1970

Renouvellement : arrêté du 29 juin 1994 et décret du 17 juillet 2000

TERRITOIRE

Superficie : 315300 ha

Population : 60500 habitants

Communes : 41 dont 20 en Gironde et 21 dans les Landes

STATUT

Syndicat mixte de collectivités territoriales comprenant : les représentants de la région Aquitaine et du Conseil économique et social régional d'Aquitaine, des départements de la Gironde et des Landes, des villes de Bordeaux et Mont-de-Marsan et des SIVOM des Vallées de la Leyre (Landes) et du Val de l'Eyre (Gironde) regroupant les 41 communes du Parc. Soit une assemblée délibérante de 45 membres.

RESSOURCES

- issues des cotisations statutaires :	57 %
<i>dont la région Aquitaine :</i>	<i>47 %</i>
<i>le département de la Gironde :</i>	<i>17 %</i>
<i>le département des Landes :</i>	<i>15 %</i>
<i>les deux SIVOM :</i>	<i>6 %</i>
<i>les villes de Bordeaux et Mont-de-Marsan + divers :</i>	<i>8 %</i>
<i>la dotation de l'État :</i>	<i>7 %</i>
- issues des recettes propres :	43 %
(Écomusée, Centres d'animation et missions territoriales)	

FINANCEMENT DES INTERVENTIONS

Selon les opérations programmées : région Aquitaine, départements (Gironde et Landes), État, Union européenne et autres organismes associés.

LE PERSONNEL DU PARC

70 agents permanents répartis sur des actions de développement territorial et d'animation sur les 4 équipements permanents : Écomusée de la Grande Lande, Atelier-Gîte de Saugnac, Centre du Graoux à Belin-Béliet, Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon au Teich.

Ainsi, le Parc est composé d'équipes spécialisées dans des domaines diversifiés :

- patrimoine naturel et culturel, forêt, paysages et urbanisme et petit patrimoine bâti
- haute qualité environnementale et énergies renouvelables
- muséographie, conservation et recherche
- écotourisme et filières de randonnées
- action culturelle
- éducation à l'environnement
- entretien, hébergement et restauration
- administration et gestion générale

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Composé d'experts dans différents domaines (patrimoine culturel, sciences de la nature, sciences sociales), il est appelé à formuler des avis, à apporter des conseils sur les sujets touchant aux missions du Parc et à proposer des axes de recherches et d'études.

MISSIONS ET ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Garante de la préservation de valeurs partagées et essentielles pour l'avenir du territoire, l'animation territoriale s'articule autour de 4 enjeux forts, au cœur de la Charte :

1 - PROTÉGER ET VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

PATRIMOINE NATUREL. Enrichir les connaissances, porter à connaissance, poursuivre et développer la concertation, entreprendre les actions de gestion et accompagner les porteurs de projet dans les domaines suivants :

- **Les milieux naturels :** étendre les inventaires à l'ensemble du territoire. Engager les actions des Documents d'objectifs portés par le Parc.
- **La ressource en eau :** gérer les cours d'eaux domaniaux, améliorer les pratiques liées à la ressource en eau, animer la mise en œuvre du SAGE (Commission Locale de l'Eau, suivi, évaluation, assistance, etc.).
- **Forêt et agriculture durable :** favoriser la diversité biologique et les éléments d'identité paysagère du massif, poursuivre et développer la concertation avec les acteurs forestiers et agricoles.
- **Qualité du territoire et intégration des activités :** déchets, carrières, sites et nouvelles activités.

PATRIMOINE CULTUREL. Poursuite de l'action autour du patrimoine de l'airial, la restauration du bâti ancien et du petit patrimoine.

- **Connaissance, préservation et valorisation de l'Airial**
- **Réhabilitation, restauration du patrimoine bâti** (églises, châteaux, etc.) et du petit patrimoine rural.
- **Valorisation du patrimoine et de son identité :** langue gasconne, cultures traditionnelles, etc.

2 - DÉVELOPPER ET ANIMER DE FAÇON DURABLE

Fort de ses richesses naturelles et culturelles, le Parc intervient pour promouvoir la qualité environnementale, renforcer son attractivité, et contribuer à l'animation du territoire.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE. Cette mission du Parc, au bénéfice des projets d'urbanisme et d'architecture ainsi que des artisans, vise à traduire les objectifs de la charte dans des opérations de construction, de programmation ou de processus de production. Elle visera notamment :

- **Les réalisations publiques, l'approche environnementale de l'urbanisme**
- **La promotion des énergies renouvelables** et des économies d'énergie, etc.
- **La valorisation des ressources locales**, des savoirs-faire artisanaux locaux et des matériaux (construction bois, etc.).

TOURISME. Le projet touristique du Parc poursuit la démarche d'écotourisme menée en partenariat avec le Pays des Landes de Gascogne et qu'il développera en collaboration avec les autres Pays, selon les axes suivants :

- **L'implication des acteurs touristiques** dans la production d'une offre d'écotourisme
- **Les fonctions tête de réseaux pour Marquèze et le Pôle Nature du Teich**
- **Le développement des filières nature et randonnées**

Cette démarche vise à inscrire le Parc dans la Charte européenne du tourisme durable.

ACTION CULTURELLE. Le projet culturel du Parc vise à faciliter l'accès de la population à des prestations de qualité par un programme d'aménagements et d'animations :

- **Par la diffusion du spectacle vivant**, l'animation de réseaux d'acteurs ou du réseau des Cercles de Gascogne et par la valorisation des pratiques artistiques amateurs.
- **En encourageant la création artistique professionnelle contemporaine** en partenariat : résidences d'artistes, festivals, aide à la programmation culturelle de Marquèze et d'autres structures du territoire.

ÉDUCATION AU TERRITOIRE. La mission pédagogique du Parc repose sur :

- **Les savoirs-faire et les approches complémentaires des services pédagogiques de l'Écomusée et des trois Centres permanents** : Atelier Gîte (Saugnac), Centre du Graoux (Belin-Béliet) et Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (le Teich). Dotés d'hébergements (60 lits chacun) et d'une restauration, ils proposent des journées, week-ends et séjours, classes vertes et activités de pleine nature pour la découverte et la sensibilisation des publics jeunes et adultes.
- **Une animation du territoire autour de la dynamique de projets d'éducation à l'environnement** avec les acteurs identifiés du territoire et **la poursuite de la convention avec l'Education nationale** valorisant le travail éducatif sur le territoire.

ANIMATION ÉCONOMIQUE. La mise en œuvre du volet « animation économique » de la Charte du Parc repose essentiellement sur un partenariat avec les autres acteurs du territoire.

3 - RENFORCER LA PROTECTION ET LA GESTION DU PATRIMOINE PAYSAGER

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. Amplifier l'action autour de l'urbanisme au travers de :

- **La finalisation des documents d'urbanisme en cours sur le territoire.** Intégration du livre blanc « Paysage, urbanisme, architecture ». Sensibilisation des acteurs, des habitants, des scolaires, etc.
- **La valorisation de préconisations de nouvelles formes d'habitat**, notamment autour du bois de pin.
- **La mise en œuvre d'un plan global « Paysage »** et gestion d'un fond d'action paysagère, intégration environnementale des zones et autres grands projets d'urbanisation.

4 - COMMUNIQUER L'HISTOIRE DES LANDES DE GASCOGNE AU PUBLIC

MARQUÈZE : UN REPOSITIONNEMENT GLOBAL POUR LE PRINTEMPS 2007

- **L'Écomusée** est destiné à un public familial et propose, au coté de l'airial traditionnel, une médiation originale avec **un pavillon des Landes de Gascogne conçu comme un lieu d'expositions permanentes et temporaires**, un centre culturel territorial au service des acteurs du territoire (associations, collectivités, etc.), un lieu d'accueil de scolaires, de diffusion de la recherche, d'accueil de professionnels ou de jeunes en formation, et un plateau technique pour séminaires ou entreprises.
- **Un pôle central d'animation de réseaux** : une proximité et des actions pour les autres pôles culturels du territoire (Graine de forêt à Garein, Musée des forges à Brocas, Atelier de résine à Luxey, etc.).
- **Un centre de ressources du bâti ancien (à l'étude)** : en partenariat entre autres avec la Fondation du Patrimoine, un projet de centre de ressources régional pour la formation aux techniques de la sauvegarde et la restauration du bâti ancien.

LA CHARTE DU PARC : UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR DIX ANS

La charte est élaborée par les collectivités territoriales et les acteurs locaux.

Elle devient un contrat de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine après son adoption par la région, les départements, les communes et l'État.

Elle fixe les objectifs à atteindre, et les orientations de protection, de mise en valeur et de développement afin d'assurer la coordination des actions menées sur le territoire dans le cadre des dispositions communes aux 44 parcs naturels de France :

1. Protéger le patrimoine, par une gestion adaptée des milieux et des paysages ;
2. Contribuer à l'aménagement du territoire ;
3. Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
4. Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans tous ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.



À la découverte de la **TERRE**



Parc
naturel
régional
des Landes
de Gascogne

RENCONTRE AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL



41 communes - 315300 ha - 60500 habitants

Au cœur de la forêt landaise : le pays des vallées de la Leyre, de la Grande Lande au bassin d'Arcachon.

Des sites majeurs :
l'Écomusée de la Grande Lande à Sabres (40) et le Parc ornithologique du Teich (33).

Des centres de découverte :
l'atelier-gîte de Saugnac, le centre du Graoux à Belin-Béliet, la Maison de la nature du bassin d'Arcachon au Teich.

Les chemins du Parc :
la Leyre en canoë, le kayak de mer sur le bassin, les sentiers pédestres, les itinéraires cyclables, les randonnées équestres, les églises aux peintures murales.

Un projet de territoire :

Comme chacun des Parcs naturels régionaux de France, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne fonde son projet de territoire sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Les collectivités expriment ainsi le choix d'un développement durable des activités et d'une éducation des publics à leur environnement.

MAISON DU PARC

**33, route de Bayonne
33830 BELIN-BÉLIET**

Tél. 05 57 71 99 99
Fax 05 56 88 12 72
info@parc-landes-de-gascogne.fr
www.parc-landes-de-gascogne.fr

